



Accueil > Le système éducatif
> Le pilotage du système éducatif > Les rapports > Les rapports IGEN

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les rapports de l'inspection générale de l'Éducation nationale

Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades

Rapport IGEN - Juin 2019

Chaque année est marquée en France par un nombre important de drames liés aux noyades, dont une majorité, d'origine accidentelle, aurait pu être évitée. Chargée d'évaluer la politique de lutte contre ces noyades, la mission d'inspection générale conjointe IGEN-IGJS réalise une analyse fine de leurs réalités et de leurs causes. Elle observe ainsi que les noyades concernent tous les lieux et implique majoritairement les moins de 6 ans et les plus de 65 ans, cette dernière population concentrant le plus grand nombre de décès. Elle dresse un état des lieux de l'apprentissage de la nage en France et des leviers incontournables qui permettent cet apprentissage : les équipements aquatiques et les encadrants. Elle identifie plusieurs facteurs d'amélioration de la politique publique de prévention et de lutte contre les noyades.

À l'issue de ses investigations, la mission d'inspection générale a formulé vingt-quatre préconisations. Le rapport souligne en particulier que, si l'apprentissage de la nage ne peut constituer à lui seul le levier de nature à faire baisser significativement les chiffres des noyades et des décès, cet apprentissage reste indispensable pour les plus jeunes. Il nécessite de mettre en lien étroit les différents temps de l'enfant entre "école" et "hors de l'école". Cet objectif suppose de renouveler la définition de l'"aisance aquatique", de converger vers un test unique, référence pour tous les acteurs d'un savoir nager en sécurité et de mettre en place des formations conjointes des professeurs des écoles, des maîtres-nageurs sauveteurs et des autres intervenants.

Une augmentation du nombre et de la qualité de nageurs passe également par une réelle attention portée au public adulte, et particulièrement les seniors auxquels il faut, le cas échéant, apprendre à nager mais aussi apprendre à se connaître suffisamment pour identifier une situation à risque et limiter les imprudences.

Ainsi, un plan de communication médiatique volontariste doit être mis en œuvre mettant en évidence l'importance de la responsabilité individuelle de tout usager et l'intérêt de très bien appréhender les dimensions de l'éducation, de la prévention et de l'indispensable respect de la règle (notamment des lieux interdits à la baignade).

Enfin, aucun plan de lutte contre les noyades ne peut valablement espérer avoir un impact réel hors d'une dimension interministérielle. C'est pourquoi la mission a suggéré la création d'un comité interministériel "Prévention et lutte contre les noyades", placé sous la présidence du Premier ministre.

Le "Plan aisance aquatique", initié par la ministre des sports en avril 2019 prend en compte cette dimension interministérielle. Décliné en quatre axes et vingt-trois mesures, il présente de nombreux atouts. Certains de ses chantiers prioritaires ont d'ores et déjà connu des débuts d'application et s'inscrivent dans le sens des observations formulées par la mission pour améliorer l'apprentissage de la natation.

Télécharger le rapport d'inspection générale

Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades, rapport IGEN-IGJS n° 2019-51, juin 2019

Auteurs : Thierry Maudet, inspecteur général de la jeunesse et des sports, Véronique Éloi-Roux, inspectrice générale de l'éducation nationale

Mots-clés : noyades, prévention, politique publique, apprentissage, savoir nager, équipements, encadrants

Mise à jour : octobre 2019